République Française
Département du Morbihan
Commune de Kergrist

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215600933-20260223-006_2026-DE

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents + Procura-tions	Qui ont pris part au vote
14/15	9+4	13

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 23 Février à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Kergrist s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GUERREY Christophe - Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 12/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/02/2026.

Présents : M. GUERREY Christophe - Maire, Mme LE GOFF Brigitte, M. LE JELOUX Dominique, M. ROUAULT Patrick, M. NICOLAS David, M. SERVEL Joseph, Mme SERVEL Maria, M. DAVID Arnaud, M. GUILLO Philippe.
Absents ayant donné procuration : Mme CHAMOT Sarah ayant donné procuration à Mme LE GOFF Brigitte, M. LE PETITCORPS Paul ayant donné procuration à M. NICOLAS David, M. LE CLEZIO Maëlan donne pouvoir à M. LE JELOUX Dominique, Mme TUTT Frédérique ayant donné procuration à DAVID Arnaud.
Absente : Mme LE STRAT Anne-Françoise.

A été nommé secrétaire : M. GUILLO Philippe.

006_2026 – CONVENTION COMMUNE/ECOLE SAINT JOSEPH DE KERGRIST POUR L'ANNEE 2026 ET PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT CANTINE/GARDERIE

L'Ecole privée Saint Joseph de Kergrist est passée en Contrat d'Association au 1er septembre 2015.
Le calcul du forfait par élève s'établit sur la base maximale du coût moyen de l'élève scolarisé dans les écoles publiques du Département et en distinguant les élèves d'élémentaire / de maternelle : soit pour un élémentaire : 463.73 € et pour un élève de maternelle : 1 587.79 €, selon les montants applicables.
Monsieur Le Maire rappelle la somme globale versée par la Commune en 2025 : 58 370.02 €.

Les effectifs de la rentrée scolaire 2025/2026, sont : 33 élèves en primaire et 21 en maternelle.

463.73 € - primaire x 33 élèves	15 303.09 €
1 587.79 € - maternelle x 21 élèves	33 343.59 €

Soit un total de 48 646.68 €.

Concernant les services cantine et garderie de l'école Saint Joseph de Kergrist, monsieur le Maire informe que le déficit des services cantine/garderie est de 18 559,13 € pour 2024/2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

-D'approuver la participation aux frais de fonctionnement pour un montant de 463.73 € par élève en élémentaire et de 1 587.79 € par élève de maternelle,
-De dire que la somme globale de 48 646.68 € sera inscrite au Budget Primitif 2026 et versée à l'Ogec de Kergrist conformément à la convention tripartite,
-D'approuver le versement d'une somme pour les services cantine/garderie d'un montant de 18 559,13 € pour l'année 2026,
-D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les différents documents nécessaires à l'application de ces décisions.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour Extrait Certifié Conforme.

Maire, Christophe GUERREY.	Secrétaire de séance, Philippe GUILLO.